



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MARS 2025

Délibération n° DEL 2025-006

Le **11/03/2025** à 20h00, le conseil municipal de la commune de Viry dûment convoqué le **05/03/2025**, s'est réuni en session officielle, dans les locaux de la salle de l'Ellipse, 140 rue Villa Mary, sous la présidence de M. Laurent CHEVALIER, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 24

Présents : 16

CHEVALIER Laurent, Maire, DUPONT Lorelei, BARBIER Claude, SECRET Michèle, AMSALEM Ronan, RODRIGUEZ Sandrine, BONHOMME Samuel, BERON Alexandra, LARCHER Patrick, adjoints, MATTANA Alain, DE VIRY François, MOYNAT Raphaël, SECRET Michel, MERLOT Cédric, ROSAY Jacques, LEFORT Agnès

Procurations : 01

BARBIER Savoya a donné pouvoir à BARBIER Claude

Absents : 07

VIOLLET Pierre, VIOLLET Michèle, DUPENLOUP Nathalie, DEMALTE Carine, PANTACCHINI Julien, BARBIER Savoya, DE VIRY Henri, CHEVALIER-NEILSON Lucy

Secrétaire :

DUPONT Lorelei

Publicité : Acte certifié exécutoire compte-tenu de sa :

- ☒ Transmission à la préfecture le 20/03/2025
- ☒ Publication le 25/03/2025

Objet : **RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES - Exercice 2025**

Le **Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB)** est obligatoire dans les communes de + 3 500 habitants.

Il comporte les informations suivantes :

- 1° Les orientations budgétaires envisagées portant sur les **évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement**. Sont notamment précisées les hypothèses d'évolution retenues pour construire le projet de budget, notamment en matière de concours financiers, de fiscalité, de tarification, de subventions ainsi que les principales évolutions relatives aux relations financières entre la commune et les autres collectivités.
- 2° La **présentation des engagements pluriannuels**, notamment les orientations envisagées en matière de **programmation d'investissement comportant une prévision des dépenses et des recettes**. Le rapport présente, le cas échéant, les orientations en matière d'autorisation de programme.
- 3° Des informations relatives à la **structure et la gestion de l'encours de dette** contractée et les perspectives pour le projet de budget. Elles présentent notamment le profil de l'encours de dette que vise la collectivité pour la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget.

Les orientations visées aux 1°, 2° et 3° devront permettre d'évaluer **l'évolution prévisionnelle du niveau d'épargne brute, d'épargne nette et de l'endettement à la fin de l'exercice auquel se rapporte le projet de budget**.

Ce rapport est un outil de **prospective**. Il doit permettre aux élus de s'interroger sur la capacité réelle de la commune à financer les décisions prises par le conseil municipal. Il s'agit d'anticiper dès aujourd'hui le financement des investissements à venir en tenant compte du contexte politique, économique et financier national et international, susceptible d'impacter fortement les moyens financiers de la commune.

M. Larcher présente les différentes rubriques du ROB. En ce qui concerne, les produits des services, il Larcher explique que l'augmentation des tarifs des services périscolaires votée par le conseil municipal à la rentrée 2024 a permis de baisser le déficit d'exploitation. Un bilan sera réalisé fin 2025 pour mesurer l'impact de cette mesure sur une année complète.

Concernant les dotations extérieures, le montant des fonds frontaliers est stable sur les quatre dernières années, autour de 3 millions d'euros et ce malgré l'augmentation du nombre de frontaliers présents à Viry et la variation du taux de change (€ / CHF). Compte-tenu de ces éléments, les fonds auraient dû augmenter d'au-moins 10% sur la période. Or force est de constater que cette enveloppe est écrêtée chaque année par le conseil départemental de la Haute-Savoie.

M. Merlot remercie pour la présentation du ROB et notamment le zoom réalisé sur le budget prévisionnel du futur centre municipal de santé. Il s'interroge sur le nombre de patients pris en charge par les médecins. L'objectif de 3 patients par heure lui semble élevé. M. Chevalier précise que pour réaliser ce chiffrage, la commune s'est appuyée sur un cabinet externe, la Fabrique des centres de santé, qui a une grande expérience dans ce domaine. Cet objectif de 20 mn par patient en moyenne est donc réaliste. M. Larcher précise qu'il s'agit du premier budget pour cette structure, qu'il reste prévisionnel et devra être ajusté au fil des années.

M. Merlot demande quel est le montant des salaires. M. Larcher précise que l'hypothèse de départ est basée sur un médecin mi-carrière et un médecin sénior. L'enveloppe salariale pour un médecin à plein temps est supérieure à 100 K€ par an pour la collectivité.

M. Merlot demande si des éléments complémentaires – autre que le salaire – seront proposés aux médecins ? en matière de logement, de places en crèche, etc. ? M. Larcher informe que la Communauté de communes du genevois travaille sur les places en crèche. La commune ne pourra jamais rivaliser avec les salaires proposés de l'autre côté de la frontière, elle va devoir proposer autre chose pour être attractive, notamment des modalités d'organisation du temps de travail plus souples comme la possibilité de travailler 4 jours par semaine par exemple.

En matière de perspectives budgétaires, la commune s'est faite accompagnée par le cabinet STRATORIAL qui a élaboré plusieurs simulations budgétaires. Compte-tenu des projets communaux en cours et des incertitudes sur les dotations de l'état, M. Larcher propose une variation de 3 points de la fiscalité locale pour financer le projet de nouveau groupe scolaire et le futur centre municipal de santé.

M. de Viry précise que la situation générale des finances nationales se dégrade lourdement. L'état s'assied sur ses engagements financiers. Il prend pour exemple « Archparc » où l'Etat s'était engagé à investir 1,6 millions d'euros et au final s'est totalement désengagé. Les dotations de l'état sont en baisse et toutes les collectivités vont être impactées.

Concernant la situation genevoise, les 750 ONG (qui représentent 30 000 emplois directs et environ 70 000 emplois indirects) sont dans la tourmente : 26% de l'activité diplomatique internationale sont issues de fonds américains. Des plans sociaux sont en cours, qui auront peut-être un impact sur le nombre de frontaliers et in fine sur les fonds frontaliers.

Sur la partie fonctionnement du budget, on passe de 5 millions à 6,5 millions sur la durée du mandat.

Des services ont été mis en place ainsi que la revalorisation des rémunérations pour fidéliser les agents.

Concernant le Plan Pluriannuel d'Investissement, M. de Viry reste perplexe sur le projet de nouveau groupe scolaire qui a été revu à la baisse pour pouvoir être financé. Il se demande si le projet actuel est adapté aux besoins de la commune ?

M. Chevalier dit que la création du groupe scolaire s'impose, car le groupe scolaire actuel est sous dimensionné et a besoin d'une rénovation profonde. Le passage du projet permettra d'ajuster les besoins de la commune. La première phase est supportable et la seconde phase pourra être revue en fonction du contexte.

M. Merlot demande si ce projet est encore d'actualité car une classe a été fermée à la dernière rentrée scolaire. M. Chevalier rappelle que les prévisions d'effectifs sont à la hausse sur les prochaines années et que des classes vont devoir être ouvertes par l'éducation nationale.

M. Barbier précise qu'il rejoint M. de Viry en ce qui concerne la situation économique de Genève. De grosses entreprises envisagent de quitter Genève et de s'installer dans d'autres cantons. Quid de l'avenir ? Il y a un manque de visibilité et la situation est très instable.

M. Larcher dit que le projet de groupe scolaire est nécessaire. Le budget et le nombre de classes à créer est dans les ratios des communes voisines telles que Valleiry ou Saint Julien en Genevois, qui prévoient également la construction de nouvelles écoles d'au moins 10 classes. Le projet de Viry est passé de 17 à 14 classes. De plus il y a une très forte volatilité des effectifs scolaires, les parents faisant le choix de scolariser leurs enfants en suisse ou dans les établissements privés du secteur. L'élaboration du programme de construction reste donc très complexe avec des éléments externes que la commune ne maîtrise pas.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2312-1 et D.2312-3,
Vu le règlement intérieur du conseil municipal modifié par délibération n° DEL 2022-035 du 14 juin 2022 avec une prise d'effet au 01/07/2022, notamment l'article 21 relatif au Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu le Rapport d'Orientations Budgétaires annexé à la présente délibération, le Conseil Municipal, après en avoir débattu,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires est une étape essentielle et obligatoire de la procédure budgétaire qui doit avoir lieu dans les deux mois qui précèdent le vote du budget,

Considérant que le Rapport d'Orientations Budgétaires doit permettre aux élus de discuter des orientations budgétaires tout en étant informés de la situation économique et financière de la collectivité, permettant ainsi d'éclairer leurs choix lors du vote du budget primitif,

Considérant que le Débat d'Orientations Budgétaires a lieu au cours d'une séance distincte du vote du budget,

Entendu l'exposé, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Article unique

Prend acte de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires et de l'existence du rapport sur la base duquel s'est tenu ce débat.

Résultat du vote :

Pour : 17 voix	Contre : 00 voix	Abstention : 00 voix
----------------	------------------	----------------------

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Maire de la commune de Viry dans le délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.

Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble, par voie postale (2 place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble cedex) ou par voie électronique (www.telerecours.fr) dans le délai de deux mois à compter de la publication ou de la notification de la présente délibération, ou à compter de la réponse de la commune de Viry, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

Pour extrait conforme

Le Maire,

Le Secrétaire,
Lorelei DUPONT

Signé le
20 mars 2025

Signé le
20 mars 2025

Laurent CHEVALIER



Sommaire

I. Le contexte et la loi de Finances

Contexte

Loi de Finances 2025

II. L'exécution budgétaire de la commune sur l'année 2024

a) L'évolution de la collectivité

Evolution démographique selon l'INSEE

Effectifs scolaires

b) Les résultats de 2024

Section de fonctionnement

Section d'investissement

III. La situation financière de la commune entre 2020 et 2024

a) La dette

b) L'évolution de l'épargne et des résultats entre 2020 et 2024

Evolution de l'épargne

Evolution des résultats

c) Les recettes et dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2024

Evolution des recettes

Les attributions de compensation

Les fonds frontaliers

Evolution Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR)

Evolution des dépenses

IV. Création du budget annexe : Centre Municipal de Santé 2025

V. Budget communal 2025 de fonctionnement

a) Le budget prévisionnel des recettes de fonctionnement

Evolution de la fiscalité pour 2025

Budget prévisionnel des recettes de fonctionnement

b) Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement

c) Le résultat du budget prévisionnel de fonctionnement

VI. Budget communal 2025 d'investissement

a) Le budget d'investissement

b) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)

I. Le contexte et la loi de Finances

Préambule

Conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales (article L.2312-1), le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) a pour vocation d'éclairer les choix budgétaires qui détermineront les priorités et l'évolution de la situation financière de la collectivité.

Le débat doit porter notamment sur les orientations générales du budget ainsi que sur les engagements pluriannuels et sur l'évolution de l'endettement de la commune.

Il se tient dans les 10 semaines qui précèdent le vote du Budget Primitif (BP), constitue un acte politique majeur et marque une étape fondamentale du cycle budgétaire.

Ce débat doit permettre à l'assemblée délibérante d'appréhender les conditions de l'élaboration du budget primitif, afin de pouvoir dégager des priorités budgétaires sur la base d'éléments d'analyse prospective.

A compter du 1^{er} janvier 2024, la commune de Viry a changé de nomenclature comptable, passant de la M14 à la M57. Ce nouveau référentiel intègre des dispositifs visant à assouplir le cadre budgétaire.

Les résultats du Compte Administratif (CA) relatifs à l'exercice 2024 ne sont pas encore connus, les résultats sont pour le moment provisoires.

Contexte :

La croissance économique française

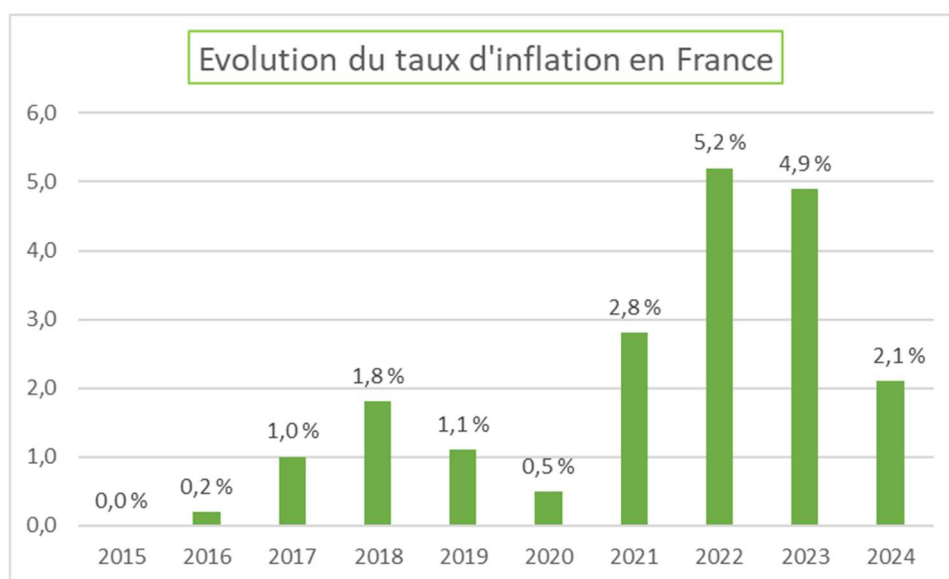
L'INSEE établit une croissance de 1,1 % pour la France en 2024. Elle a été notamment portée cet été par la tenue des Jeux Olympiques, et devrait poursuivre sur cette voie avec une augmentation de la consommation des ménages et de leurs dépenses immobilières, d'ici la fin de l'année.

En 2025, le gouvernement table sur le même niveau de croissance qu'en 2024.

L'inflation en France

L'inflation reste une préoccupation majeure. Selon les dernières prévisions de l'INSEE, elle est estimée à 2,1 % en moyenne en 2024. Cette estimation reflète une baisse par rapport au niveau élevé de 2023, où l'inflation avait atteint environ 5 %. Elle continue d'être alimentée par la hausse des prix de l'énergie, des biens alimentaires, et par les tensions sur les chaînes d'approvisionnement.

Bien que l'inflation ait fléchi par rapport à 2023, elle exerce encore une pression sur le pouvoir d'achat des ménages.



En 2025, l'INSEE prévoit un niveau d'inflation de l'ordre de 2,2 %.

La dette publique en France

En 2024, la dette publique de la France est estimée à environ 112 % du PIB, soit environ 3 228 Mds€.

Cette hausse est due à l'augmentation des dépenses publiques pour soutenir l'économie pendant la crise énergétique et l'inflation, ainsi qu'aux mesures postpandémiques qui ont alourdi les finances publiques.

Pour 2025, les perspectives indiquent une stabilisation de la dette publique autour de 110 % du PIB.

Le déficit public en France

Pour 2024, le déficit public de la France est estimé à environ 6 % du PIB. Cette estimation dépasse les prévisions initiales de 5,1 %, principalement en raison de recettes fiscales moins importantes que prévues et de dépenses publiques élevées.

Loi de finances 2025 :

Au terme d'une procédure inédite, la loi n°2025-127 du 14 février 2025 de finances pour 2025 a été publiée au *Journal Officiel*. Le débat parlementaire sur le texte avait été suspendu le 4 décembre 2024 au cours de la première lecture du texte au Sénat à la suite de l'adoption d'une motion de censure.

Depuis le 1^{er} janvier, la loi n° 2024-1188 du 20 décembre 2024 spéciale prévue par l'article 45 de la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances a permis d'assurer la continuité de la vie nationale et le fonctionnement régulier des services publics en 2025, dans l'attente de l'adoption de la loi de finances de l'année 2025. Cette loi spéciale, qui ne remplace pas le budget, a permis de gérer une situation provisoire jusqu'à la promulgation de la loi de finances initiale pour 2025.

Ce budget de l'état annonce une amorce de redressement des finances publiques qui doit être poursuivi au cours des prochaines années afin d'atteindre l'objectif d'un retour sous les 3 % de déficit public au plus tard en 2029.

La loi de finances pour 2025 prévoit un déficit budgétaire de l'état de 139,0 Md€, soit une amélioration de 7,9 Md€ par rapport à la LFI 2024. Le déficit public sera ramené à 5,4 % du PIB.

Les collectivités locales participeront à cet effort et seront impactées à hauteur de 2,2 Md€ contre 5 initialement prévu qui se traduira par :

- la baisse du fonds vert et de la DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local),
- la baisse des dotations globales de fonctionnement,
- la suppression des crédits du plan vélo,
- la suppression des fonds de soutien aux activités périscolaires.
- L'augmentation des cotisations CNRACL :

Le décret 2025-86 du 30 janvier 2025 relatif au taux de cotisations vieillesse des employeurs des agents affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales confirme ainsi l'augmentation de 3 points du taux de cotisations sur 4 ans à compter de 2025 jusqu'en 2028.

En 2025, le taux sera de 34,65 %,

En 2026, le taux sera de 37,65 %,

En 2027, le taux sera de 40,65 %,

En 2028, le taux sera de 43,65 %.

- La réduction des indemnisations des fonctionnaires en arrêt maladie :

L'amendement sénatorial proposant d'étendre le délai de carence des fonctionnaires de 1 jour à 3 jours en cas d'arrêt maladie a été complètement écarté.

En revanche, La loi de finances 2025 prévoit de réduire l'indemnisation des agents en congé maladie ordinaire de 100 % à 90 % de leur traitement pendant les 3 premiers mois.

La réforme du FCTVA, qui devait conduire à une réduction du taux de 16,404 %, à 14,85 % à partir du 1^{er} janvier 2025, et limiter le FCTVA aux seules dépenses d'investissement, a été supprimée pour 2025.

II. L'exécution budgétaire de la commune

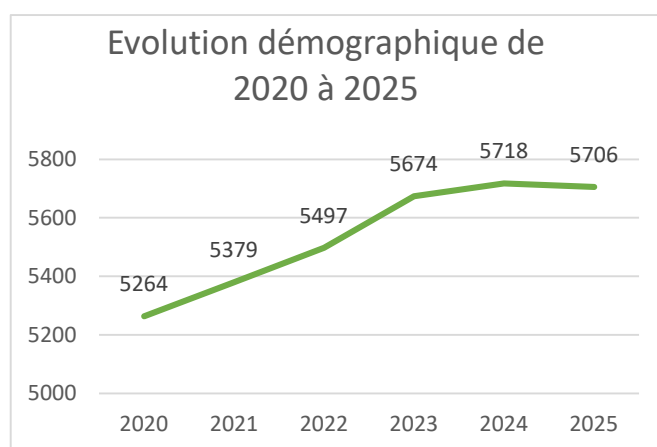
a) L'évolution de la collectivité

Evolution démographique selon l'INSEE :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Population municipale	5182	5299	5415	5590	5635	5625
Population comptée à part	82	80	82	84	83	81
Total	5264	5379	5497	5674	5718	5706

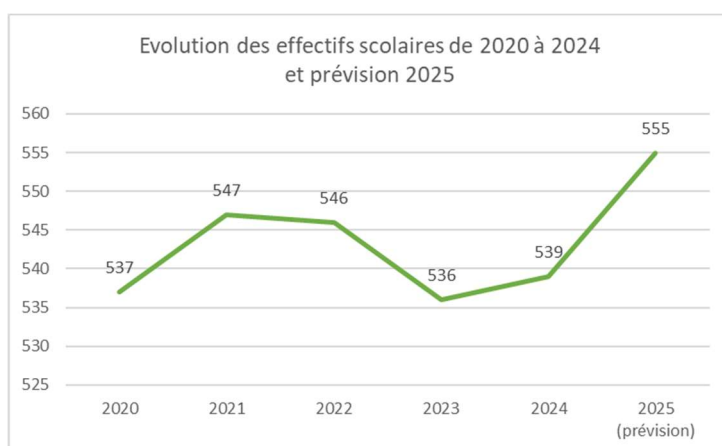
La population INSEE sert à comptabiliser les habitants.

La population comptée à part comprend certaines personnes dont la résidence habituelle est dans une autre commune mais qui ont conservé une résidence sur le territoire de la commune (par exemple : les étudiants).



Effectifs scolaires :

Année	2020	2021	2022	2023	2024	2025 (prévision)
Maternelle	219	227	227	238	244	236
Primaire	318	320	319	298	295	319
Total	537	547	546	536	539	555



Une classe UEMA (Unités d'Enseignement Maternelle Autisme) a été ouverte en janvier 2024.

Cette classe, composée de 7 enfants, permet de prendre en charges des jeunes enfants autistes de 3 à 6 ans. Après 3 ans en UEMA, l'objectif est de permettre aux élèves de poursuivre une scolarité en classe ordinaire, avec ou sans AVS (auxiliaire de vie scolaire).

b) Les résultats de 2024

Budget
voté

Dépenses
réalisées

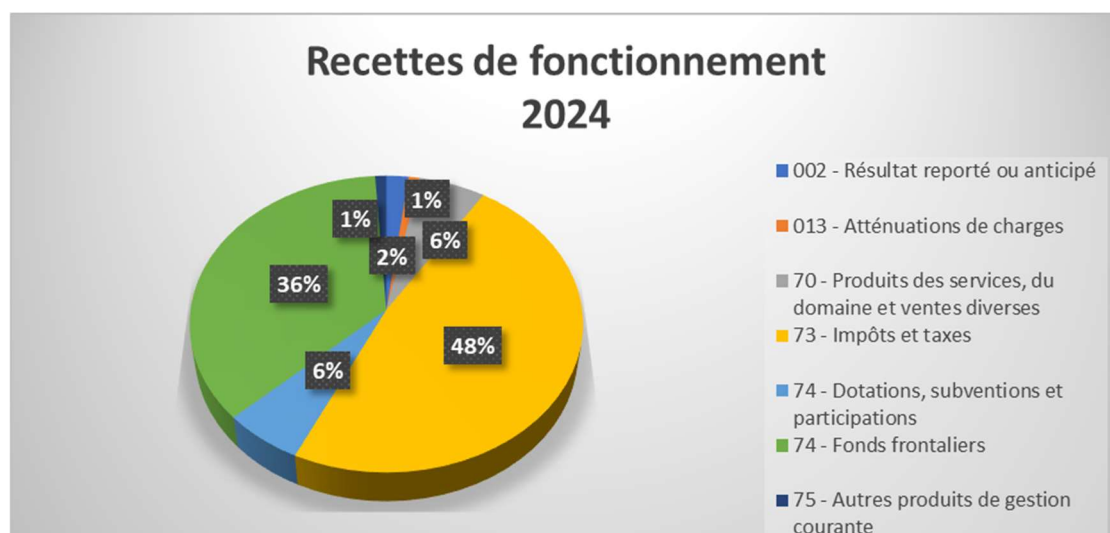
Section de fonctionnement :

La section de fonctionnement	Année 2024	
	Budget principal	Résultat
002 - Résultat reporté ou anticipé	200 000,00	200 000,00
013 - Atténuations de charges	47 000,00	56 339,22
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	458 900,00	475 752,50
73 - Impôts et taxes	3 916 000,00	4 023 725,63
74 - Dotations, subventions et participations	392 850,00	474 428,89
74 - Fonds frontaliers	3 055 000,00	3 051 580,00
75 - Autres produits de gestion courante	102 000,00	108 258,44
76 - Produits financiers	100,00	583,80
77 - Produits exceptionnels	0,00	2 752,85
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 886,00	31 620,03
total recettes fonctionnement	8 194 736,00	8 425 041,36
011 - Charges à caractère général	1 975 435,02	1 713 870,64
012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 798 381,00	3 615 539,72
014 - Atténuation de produits	380 714,00	394 854,00
65 - Autres charges de gestion courante	724 096,00	723 921,78
66 - Charges financières	155 910,98	156 916,67
67 - Charges exceptionnelles	1 000,00	387,29
68 - Provisions	203 000,00	2 669,65
042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	572 920,00	548 587,27
023 - Virement à la section d'investissement	383 279,00	
total dépenses fonctionnement	8 194 736,00	7 156 747,02
Résultat provisoire de la section de fonctionnement		1 268 294,34

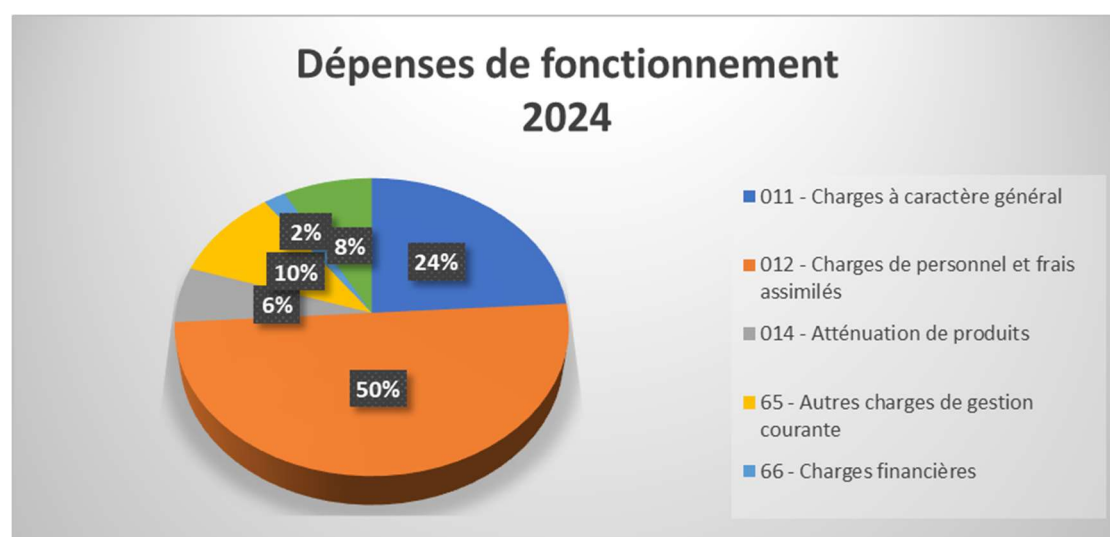
Selon l'article R 2311-12 du CGCT, l'excédent de la section de fonctionnement doit couvrir en priorité le besoin de financement de la section d'investissement apparaissant à la clôture de l'exercice précédent ; le besoin de financement (Art R 2311-11-A du CGCT) se compose du résultat de la section d'investissement corrigé et des restes à réaliser.

L'excédent de fonctionnement peut être reporté dans la section d'investissement totalement ou partiellement selon les choix politiques et les besoins de financement.

Pour l'année 2023, le choix s'était porté sur une affectation partielle du résultat de fonctionnement en recette de fonctionnement (200 000 €) afin de couvrir les frais liés à une action en justice. Le jugement étant devenu définitif et le requérant ayant été débouté, cette provision n'a plus lieu d'être.



Les principales recettes de fonctionnement proviennent des impôts (TH, TF) et des taxes (attribution de compensation de la CCG, DMTO, et taxe électricité) pour 48 %, des fonds frontaliers pour 36 %.



Les principales dépenses de fonctionnement concernent les charges de personnel pour 50 % et les charges à caractère général pour 24 %.

Certaines opérations de comptabilité sont des opérations d'ordre budgétaires (qui ne se traduisent pas par des encaissements et des décaissements). Ces opérations viennent augmenter le budget général en dépenses et en recettes soit dans la même section soit d'une section à l'autre.

Pour l'année 2025, la commune a effectué des opérations suivantes :

- au sein de la même section :

Intégration dans l'actif de l'opération des Gommettes (chap 041 RI et DI)	110k€
---	-------

- par transfert d'une section à une autre :

Dotations aux amortissements (chap 040 RI et chap 042 DF)	530k€
---	-------

Reprise des subventions d'investissement (chap 040 DI chap 042 RF)	13k€
--	------

Plus ou moins-value cessions d'immobilisations (chap 040 DI chap 042 RF)	16k€
--	------

Section d'investissement :

La section d'investissement	Année 2024	
	Budget principal	Résultat
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	3 730 844,25	
10 - Affectation du résultat fonctionnement 2023	1 129 463,02	1 129 463,02
10 - Dotations, fonds divers et réserves	295 000,00	237 887,90
13 - Subventions d'investissement	274 800,00	106 995,00
16 - Emprunts et dettes assimilées	1 000,00	1 180,00
23 - Immobilisations en cours	13 146,23	13 160,92
024 - Produits des cessions d'immobilisations	15 000,00	
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	572 920,00	548 587,27
041 - Opérations patrimoniales	122 732,50	110 507,24
021 - Virement prévisionnel de la section de fonctionnement 2024	383 279,00	
total recettes investissement	6 538 185,00	2 147 781,35
10 - Dotations, fonds divers et réserves	10 000,00	87,74
16 - Emprunts et dettes assimilées	652 193,00	648 792,44
20 - Immobilisations incorporelles	363 414,16	209 228,96
204 - Subventions d'équipement versées	22 674,00	0,00
21 - Immobilisations corporelles	2 499 184,40	2 003 068,47
23 - Immobilisations en cours	2 845 100,94	526 393,60
040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	22 886,00	31 620,03
041 - Opérations patrimoniales	122 732,50	110 507,24
total dépenses investissement	6 538 185,00	3 529 698,48
Résultat provisoire de la section d'investissement		-1 381 917,13

Le total des restes à réaliser en dépenses de 2024 à reporter sur 2025 s'élève à 184k€.

Recettes d'investissement

- Excédent de fonctionnement 2023 : 1 129k€
- Amortissements : 530k€
- Subvention (amende de police et terrain de foot) : 107k€
- Cession immobilisations et régularisation inventaire : 129k€
- Fonds de compensation TVA : 154k€
- Cautions (payées par les locataires) : 1k€
- Remboursement avances sur marchés : 13k€
- Taxes d'aménagement : 83k€

Dépenses d'investissement

- Remboursement du capital de la dette : 648k€
- Cession immobilisations et régularisation inventaire : 127k€
- Amortissement des subventions : 13k€
- Travaux : 2 741k€ (dont terrain de foot 1 475k€)

La taxe d'aménagement (anciennement Taxe Locale d'Équipement) est due pour des opérations de construction, ou agrandissement de bâtiments nécessitant l'obtention d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager, autorisation préalable)

Année	Recettes	Remboursements
2024	83k€	0
2023	184k€	6k€
2022	48k€	12k€
2021	71k€	0
2020	97k€	3k€

III. La situation financière de la commune entre 2020 et 2024

a) La dette

Dette globale							
Emprunts auprès d'établissement de crédit en euros (article 1641)	financement	nominal	durée	Taux	1ère échéance	dernière échéance	capital restant dû au 31/12/2024
LA BANQUE POSTALE	voirie	155 000,00 €	6	0,35	01/02/2020	01/11/2025	26 059,76 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	esp culturel	750 000,00 €	15	4,97	25/02/2012	25/11/2026	134 809,77 €
CREDIT AGRICOLE HAUTE SAVOIE	esp culturel	750 000,00 €	15	4,75	15/03/2012	15/12/2026	133 173,72 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	ZAC	2 428 156,18 €	17	5,06	01/01/2012	01/01/2028	766 068,67 €
CREDIT AGRICOLE HAUTE SAVOIE	voirie	200 000,00 €	15	3,07	15/01/2015	15/10/2029	66 666,80 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	ZAC	955 949,08 €	18	3,49	25/03/2012	25/09/2030	362 673,96 €
CREDIT MUTUEL	voirie Fagotin	300 000,00 €	15	1,15	15/11/2017	15/11/2032	155 000,00 €
CREDIT MUTUEL	tennis	100 000,00 €	15	1,30	31/01/2018	31/10/2032	53 333,24 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	Groupe scol	2 000 000,00 €	20	4,90	25/03/2014	25/03/2033	1 136 101,76 €
CAISSE EPARGNE DES ALPES	Groupe scol	1 200 000,00 €	20	1,76	25/09/2015	25/06/2035	630 000,00 €
CREDIT AGRICOLE	local CA	448 000,00 €	15	1,71	17/09/2022	17/06/2037	381 064,19 €
TOTAL de la dette bancaire		9 287 105,26 €					3 844 951,87 €
Autres emprunts auprès d'établissement de crédit (article 168758)	financement	nominal	durée	Taux	1ère échéance	dernière échéance	capital restant dû au 31/12/2024
SYANE	voirie	64 101,52 €	20	4,74	01/01/2006	01/01/2025	3 205,00 €
	voirie	38 342,46 €	20	4,03	01/01/2007	01/01/2026	3 834,30 €
	voirie	46 642,54 €	20	4,03	01/01/2007	01/01/2026	4 664,20 €
	voirie	54 248,52 €	20	3,97	01/01/2010	01/01/2029	13 562,07 €
	Thonex	51 469,80 €	15	4,95	01/01/2017	01/01/2031	24 019,24 €
	Thonex	72 754,05 €	15	4,95	01/01/2017	01/01/2031	33 951,89 €
	voirie	22 233,00 €	20	2,48	01/01/2015	01/01/2034	11 116,50 €
	Fagotin	170 124,00 €	20	0,92	01/01/2017	01/01/2036	102 074,40 €
	Eclairage public	46 198,00 €	20	1,55	01/01/2019	01/01/2038	32 338,60 €
	Eclairage public	90 690,00 €	20	1,05	01/01/2020	01/01/2039	68 017,50 €
TOTAL de la dette SYANE		656 803,89 €					296 783,70 €
DETTE TOTALE : (article 1641 + article 168758)		9 943 909,15 €					4 141 735,57 €

Le ratio de désendettement permet d'évaluer la capacité de désendettement de la commune. Il détermine le nombre d'années nécessaire à la collectivité pour rembourser sa dette. Il se calcule en divisant l'encours de la dette par la CAF brute.

Moins de 6 ans : zone verte

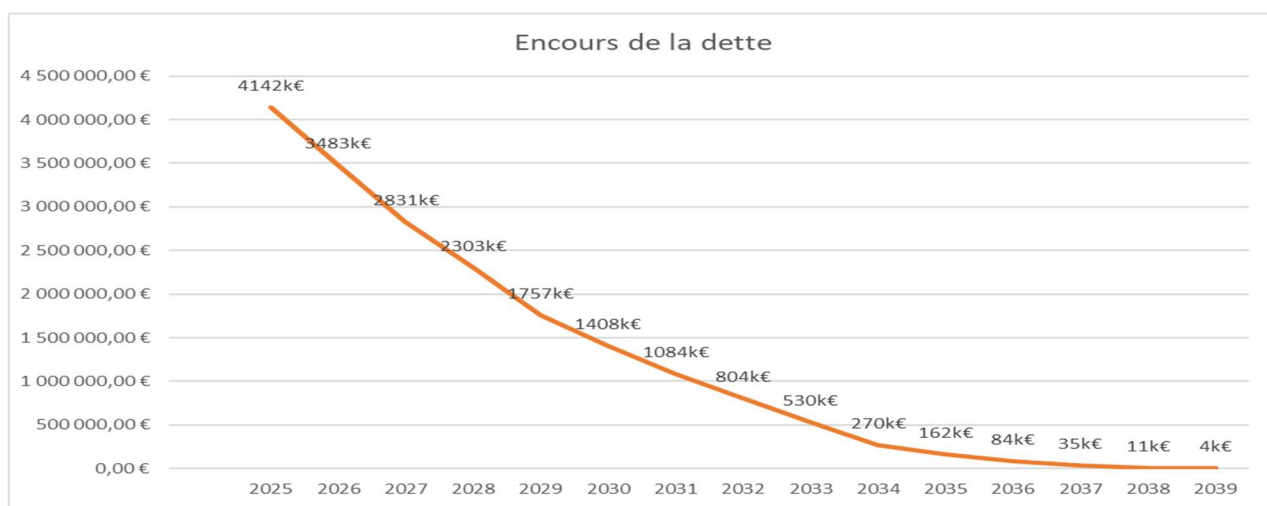
De 6 à 10 ans : zone médiane

De 10 à 15 ans : zone orange

Plus de 15 ans : zone rouge

Pour Viry le ratio a évolué ainsi :
2021 : 2,55 ans
2022 : 2,78 ans (nouvel emprunt de 448 000 € en 2022)
2023 : 2,53 ans
2024 : 2,30 ans

Au 31 décembre 2024, le capital restant dû s'élève à 4 142k€.



L'objectif est de poursuivre le désendettement de la commune afin de disposer d'une capacité d'emprunt suffisante pour financer les futurs investissements.

Il est à noter que sans nouvel emprunt, la dette de la commune sera divisée par deux à l'automne 2028.

b) L'évolution de l'épargne et des résultats entre 2020 et 2024

Evolution de l'épargne :

Epargne	2020	2021	2022	2023	2024 (prévisionnel)
CAF brute	1 848 162,87	2 220 743,94	1 967 915,24	1 907 176,83	1 801 520,80
Remboursement emprunts (capital de la dette - compte 164)	615 925,02	619 578,76	592 567,00	627 377,53	613 271,84
CAF nette	1 232 237,85	1 601 165,18	1 375 348,24	1 279 799,30	1 188 248,96

Pour être comparable d'un exercice à l'autre, la capacité d'autofinancement se détermine en prenant en compte les dépenses et recettes réelles à l'exception des écritures exceptionnelles.

La CAF brute est affectée au remboursement des dettes en capital.

La CAF nette représente l'excédent résultant du fonctionnement après remboursement des dettes en capital. Elle sert à autofinancer des nouvelles dépenses d'équipement.

Evolution des résultats :

Le total à affecter en 2024 s'élève à 1 268k€ en fonctionnement, il est proposé d'affecter le résultat dans la section d'investissement :

Excédent de résultat	
Depuis 2019	774 518,15
2020	217 931,37
2021	572 014,93
2022	1 582 051,45
Reprise des résultats AFR 2022	24 619,20
2023	559 709,15
Total capitalisé fin 2023	3 730 844,25
Résultat 2024 section investissement	-1 381 917,13
Résultat 2024 section fonctionnement - proposition d'affectation	1 268 294,34
Total capitalisé fin 2024	3 617 221,46

Pour financer les futurs projets, la commune dispose d'un capital de 3 617k€ au 1^{er} janvier 2025.

c) Les recettes et dépenses de fonctionnement entre 2020 et 2024

Evolution des recettes :

Recettes de fonctionnement			2020	2021	2022	2023	2024
13	Atténuations de charges	réalisé	62 924,45	70 661,77	125 273,58	126 715,29	56 339,22
		évolution %		12,30	77,29	1,15	-55,54
70	Produits des services	réalisé	424 066,08	531 026,13	570 536,67	535 381,45	475 752,50
		évolution %		25,22	7,44	-6,16	-11,14
73	Impôts et taxes	réalisé	3 325 354,41	3 715 378,89	3 820 902,73	3 865 542,15	4 023 725,63
		évolution %		11,73	2,84	1,17	4,09
74	Dotations, subventions et participations	réalisé	3 214 138,36	3 396 315,00	3 387 116,56	3 455 897,50	3 526 008,89
		évolution %		5,67	-0,27	2,03	2,03
75	Autres produits de gestion courante	réalisé	105 922,71	90 221,22	84 910,99	140 883,70	108 258,44
76	Produits financiers	réalisé	76,80	95,95	207,70	172,40	583,80
77	Produits exceptionnels	réalisé	21 344,19	8 210,39	14 237,11	51 843,29	2 752,85
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	réalisé	33 947,96	18 838,59	62 743,78	53 962,30	31 620,03
Total des recettes de fonctionnement			7 187 774,96	7 830 747,94	8 065 929,12	8 230 398,08	8 225 041,36
002	Résultat reporté ou anticipé	réalisé		270 000,19	272 065,69	0,00	200 000,00
Total des recettes de fonctionnement			7 187 774,96	8 100 748,13	8 337 994,81	8 230 398,08	8 425 041,36

Les atténuations de charges

Elles sont composées des remboursements liés aux maladies des agents. Le nouveau contrat d'assurance statutaire avec une prise en charge inférieure des arrêts maladie des agents a pris effet au 1^{er} janvier 2024.

Les produits de services

Ils regroupent la facturation de la cantine et les services périscolaires, des concessions funéraires, des mises en fourrière, les refacturations des heures du service technique pour la crèche et la zone d'activité, les locations de terrains agricoles.

Les principales variations entre 2023 et 2024 proviennent de l'arrêt de la convention avec la Police Pluri Communale au 31 juillet 2023.

Le produit des services liés à la cantine et les services périscolaires se sont élevés à 402k€ pour l'année 2024 contre 375k€ en 2023.

Le conseil municipal a décidé de voter l'augmentation des tarifs de cantine à compter du 1^{er} septembre 2024 :

en modifiant le nombre de tranches (passage de 11 à 13)

en augmentant la tarification pour les 7 dernières tranches du quotient familial

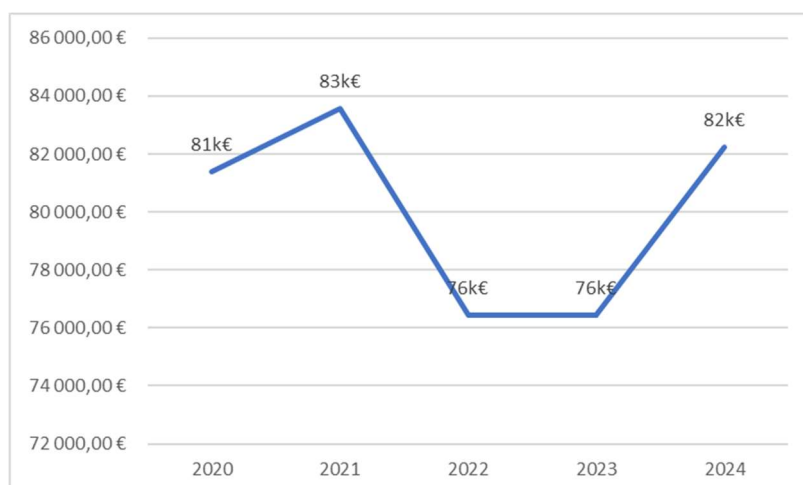
en modifier la tranche pour les non-résidents et/ou les non-domiciliés

Quotient familial (€)			Ancien tarif Cantine	Nouveau tarif Cantine
< ou =	à	450	0,90 €	0,90 €
451	à	700	1,80 €	1,80 €
701	à	1 000	2,70 €	2,70 €
1 001	à	1 400	3,73 €	3,73 €
1 401	à	1 800	4,53 €	4,53 €
1 801	à	2 200	5,35 €	5,70 €
2 201	à	2 600	6,20 €	6,70 €
2 601	à	3 000	7,05 €	7,70 €
3 001	à	3 400	7,90 €	8,65 €
3 401	à	3 800	8,75 €	9,55 €
3 801	à	4 200	9,60 €	10,50 €
4 201	à	4 600		11,50 €
> ou =	à	4 601		12,50 €
Non-résidents/non-domiciliés			9,60 €	13,50 €

Les impôts et taxes

Ils concernent les Droits de Mutation à Titre Onéreux (DMTO) versés par le département 396k€, les taxes foncières et d'habitation pour les résidences secondaires 3 348k€, la taxe d'électricité reversée par le Syane 198k€, et les attributions de compensations de la communauté de commune pour 82k€.

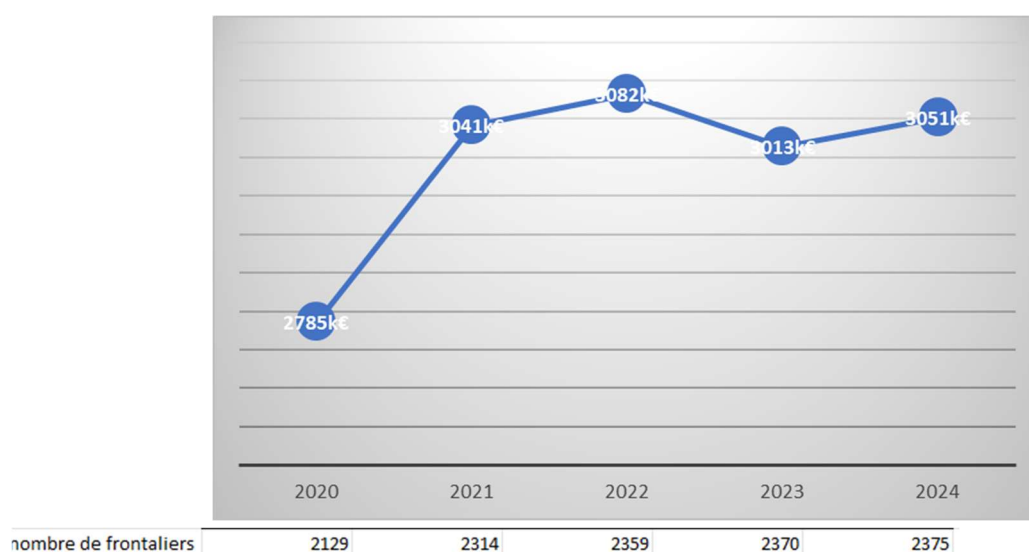
Les attributions de compensation :



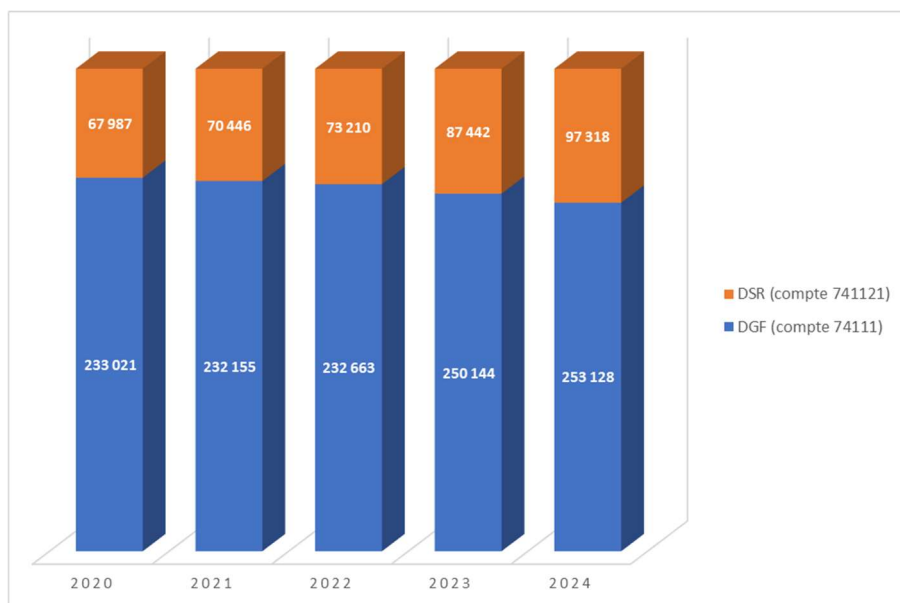
Les dotations, subventions et participations

Il s'agit des dotations de l'état (DGF, DSR, DAR, titres sécurités, PLU et compensations TF et TH) pour 441k€, du fonds de compensation genevoise pour 3 051k€, du FCTVA pour 34k€.

Les fonds frontaliers :



Evolution Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) et Dotation de Solidarité Rurale (DSR) :



Les autres produits de gestion courante

Ils sont composés des loyers 100k€ (Maison de la gare 7k€, Malagny 5k€, Maronniers 53k€, Cure 27k€, cabinet médical 5k€ et location salle Ellipse 3k€), des remboursements assurance 5k€, et de l'indemnisation suite à décision judiciaire 3k€.

Une perte de 40k€ sur les loyers entre 2023 et 2024 s'explique par une baisse de la location de l'Ellipse -5k€, des logements vacants (appartement M. Cohn, pièces du cabinet médical et 2 chambres dans la colocation des Maronniers) – 12k€ et le solde de l'opération EPF l'Imprévu – 23k€.

Evolution des dépenses :

Dépenses de fonctionnement			2020	2021	2022	2023	2024
11	Charges à caractère général	réalisé	1 512 032,52	1 537 148,61	1 715 793,96	1 711 095,81	1 713 870,64
		évolution %		1,66	11,62	-0,27	0,16
12	Salaires	réalisé	2 743 549,01	2 967 600,37	3 172 150,29	3 439 898,14	3 615 539,72
		évolution %		8,17	6,89	8,44	5,11
14	Atténuations de produits	réalisé	369 511,00	357 211,00	353 896,00	341 514,00	394 854,00
		évolution %		-3,33	-0,93	-3,50	15,62
65	Autres charges de gestion courante	réalisé	426 497,60	499 399,31	598 469,44	588 316,43	723 921,78
		évolution %		17,09	19,84	-1,70	23,05
67	Charges exceptionnelles	réalisé	3 704,29	11 710,76	2 091,42	380,49	387,29
66	Charges financières	réalisé	246 861,71	221 383,98	201 702,36	182 473,66	156 916,67
042-6	Dotations aux amortissements et provisions	réalisé	538 738,64	580 940,09	644 535,64	637 256,53	551 256,92
Total des dépenses de fonctionnement			5 840 894,77	6 175 394,12	6 688 639,11	6 900 935,06	7 156 747,02

Globalement les dépenses ont augmenté de 3,7 % entre 2023 et 2024.

L'augmentation des charges salariales de 5 % se justifie par

- Création d'un poste d'adjointe à la culture en octobre 2024
- Création d'un poste de directeur du pôle proximité en octobre 2024
- Montée en compétence du responsable du pôle population en mai 2024
- Montée en compétence des chefs d'équipe (périscolaire, ATSEM) en mai 2024
- Montée en compétence de la responsable voirie (DST) en octobre 2024
- Prime de la vie chère versée en février 2024
- Réévaluation des indices en janvier 2024
- Indemnité de résidence depuis décembre 2023 (+ 3 %)

Les contributions au SIPV (Syndicat intercommunal du Pays du Vuache)

Le volet administration générale comprend les indemnités d'élus du président, les frais fixes, le salaire du DGS, la mise à disposition de la comptable et de l'assistance pour respectivement 30 %

Concernant la gendarmerie, le SIPV a reçu l'agrément définitif en 2024 valant engagement à financer. Les travaux devraient débuter en 2025.

Objet	Réalisé
Gendarmerie	35 870,00
Administration générale	60 653,00
Total	96 523,00

La Maison de santé a été ouverte en juin 2021

Date	Réalisé	
2018	11 816,00	Construction bâtiment
2019	22 681,00	
2020	22 105,00	
2021	31 957,00	Ajout des charges de fonctionnement
2022	99 289,00	
2023	71 801,00	
2024	40 761,00	
TOTAL	300 410,00	

Zoom sur

La Police Municipale :

Depuis le 1^{er} août 2023, la Police Pluri-Communale est devenue une Police Municipale.

Elle est composée actuellement de 4 agents à temps plein qui interviennent sur notre commune. Leurs locaux se trouvent rue villa Mary. Ils disposent de véhicules et VTT pour se déplacer au sein des hameaux.

Leurs missions sont :

- Assurer la sécurité des personnes et des biens,
- Surveiller les abords des écoles et des bâtiments publics et privés,
- Maintenir l'ordre sur la voie publique,
- Veiller à la tranquillité publique (nuisances sonores, troubles de voisinage, ...),
- Maintenir la salubrité (dépôts sauvages, surveillance des ruisseaux),
- Assister la gendarmerie et les services de secours lors d'accidents,
- Contrôler les chiens dangereux,
- Faire respecter les arrêtés de police du Maire et verbaliser les contrevenants.

Pour 2024, les dépenses de fonctionnement s'élèvent à 185k€ (dont part salariale 152k€), celles d'investissements s'élèvent à 6k€ (et comprennent notamment un défibrillateur portatif, un vélo électrique, ...).

Le service des titres sécurisés (CNI, passeports) :

Ouvert à la demande de la préfecture en août 2023, ce service a nécessité l'embauche d'un agent et l'aménagement d'un bureau sécurisé. L'ouverture au public s'étend du lundi au vendredi de 9h30 à 16h30 soit 30 heures par semaine.

Les RDV sont pris via la plateforme ANTS. Chaque recueil dure 20 minutes.

En 2023, 799 titres ont été enregistrés, contre 2 288 titres en 2024. L'état indemnise la collectivité à hauteur de 9 500 € par an + majoration selon le nombre de titres réalisés.

En 2024, les dépenses pour ce service s'élèvent à 39 500 € dont 38 600 € de salaires.

La recette attendue en 2025 pour les titres délivrés en 2024 devraient s'élever à 18 500 €.

IV. Création du budget annexe : Centre Municipal de Santé 2025

L'ouverture du Centre Municipal de Santé (CMS) est prévue au 2^{ème} semestre 2025. Le local est pourvu de 3 bureaux de médecins pour un accueil de patientèle à raison de 3 consultations par heure.

Le CMS sera géré comptablement par budget annexe de la commune, qui inclura une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Toutefois, pour la (es) première (s) année(s) de ce nouveau service à la population, le budget communal devra assumer les déficits liés au lancement de l'activité.

La prévision budgétaire présentée ci-dessous correspond aux dépenses et recettes d'un CMS composé initialement de deux médecins (1,5 équivalent temps plein), un assistant médical et un gestionnaire administratif (0,5 équivalent temps plein).

Dans cette hypothèse, avec l'arrivée progressive de médecins, l'équilibre financier interviendrait la 3^{ème} année (soit 2,5 ans d'activité).

Il est précisé que l'embauche d'un troisième médecin dès fin 2025 améliorerait le financement, mais la prudence est de rigueur pour prendre en compte la complexité de recrutement.

En 2025, le budget communal sera imputé d'une dotation de fonctionnement de 104k€ pour l'équilibre du nouveau budget.

Le budget du Centre Municipal de Santé sera voté avec le budget général 2025.

La validation des statuts et la création du budget annexe par délibération permettra l'attribution du numéro SIRET.

Scénario 1 (Contrat 35h) 1,5 ETP MED + 1 ETP AM + 0,5 ETP Gest = 2 médecins , 1 assistant ; 1 gestionnaire	*Que les charges du personnel sont divisées en dépenses		Taux 95%	Taux 100%	Taux 100%
	Taux 92%	Taux 92%	+ 1 ETP MED (sce2 + moitié com 2025)	+ 1 ETP MED (sce3 sans com')	- 0,5 ETP MED (DrV) = 3ETP (sans com' sans salaire et recettes DrV)
	Lancement	Lancement			
	2025 (6mois)	2025 (12mois)	2026	2027	2028
Dépenses fonctionnement	183 974,74 €	336 081,68 €	457 085,00 €	600 818,72 €	527 475,72 €
Recettes fonctionnement	130 029,50 €	273 072,70 €	448 929,00 €	648 310,00 €	577 630,00 €
Total	- 53 945,24 €	- 63 008,98 €	8 156,00 €	47 491,28 €	50 154,28 €
Dépenses investissement	49 158,55 €	49 158,55 €	3 952,45 €	5 104,70 €	- €
Recettes investissement	- €	- €	- €	- €	- €
Total	- 49 158,55 €	- 49 158,55 €	- 3 952,45 €	- 5 104,70 €	- €

Le budget de fonctionnement

Les principales dépenses du budget de fonctionnement concernent les charges de personnel (57 % du budget).

Le chiffre d'affaires prévisionnel prend en compte un remplissage de 92 % des consultations.

Pour l'année 2025, la dotation communale permet de couvrir les dépenses de fonctionnement et d'investissement.

Dépenses de fonctionnement				Recettes de fonctionnement			
chap 011	Charges à caractère général	30 504,25	13,08%	chap 70	produits des services	91 031,50	39,05%
	Hygiène	4 914,25			Chiffre d'affaires annuel - Taux à 92%	91 031,50	
	Fournitures	700,00		chap 74	Subventions	38 998,00	16,73%
	Charges courantes	890,00			Subventions	38 998,00	
	Loyer teractem	0,00		chap 75	participation communal /déficit	103 103,79	44,23%
	Autres charges	2 000,00					
	Communication	7 000,00					
	Consommables médicaux	2 000,00					
	Contrat prestation	13 000,00					
chap 012	Charges personnels	132 088,39	56,66%				
	Charges RH	132 088,39					
chap 065	Autres charges de gestion courante	21 382,10	9,17%				
	Affiliation FNCS	1 420,00					
	Equipements SI	18 462,10					
	Cotisation ODM	1 500,00					
chap 68	Dotations aux amortissements	10 000,00	4,29%				
	amortissements	10 000,00					
chap 023		39 158,55	16,80%				
Total		233 133,29	100,00%	Total		233 133,29	100,00%

Le budget d'investissement

Les dépenses d'investissement servent à acheter le matériel indispensable aux médecins pour le suivi des consultations et le matériel informatique et le mobilier pour l'ensemble du personnel.

Dépenses d'investissement			Recettes d'investissement		
chap 21	Immobilisations corporelles	49 158,55			
	Mobilier	16 660,00	chap 021		39 158,55
	Matériel medical	10 832,00	chap 28		10 000,00
	Equipements SI	7 666,55			
	Travaux	14 000,00			
Total		49 158,55	Total		49 158,55

V. Budget communal 2025 de fonctionnement

a) Le budget prévisionnel des recettes de fonctionnement

Evolution de la fiscalité pour 2025

Il est prévu une augmentation de la fiscalité sur une évolution proportionnelle des trois taux d'imposition (TFPB, TFNB, THS). Cette estimation est proposée sur les bases fiscales de 2024 avec une évolution de bases de 1,7 % préconisée par la loi de Finances 2025.

Augmentation de fiscalité de 3 points (soit une augmentation de la TFB de 13,32 %) :

	Ancien taux de 2024	Bases 2025 prévisionnelles	Produit fiscal à taux constant		Nouveau taux	Produit attendu	Variation du produit fiscal espéré
TFB	22,52	8 738 226	1 967 848		25,52	2 229 995	262 147
TFNB	44,81	102 894	46 107		47,81	49 194	3 087
THRS	16,59	1 669 733	277 009		19,59	327 101	50 092
Total			2 290 964			2 606 290	315 326

Cette augmentation permet d'estimer des recettes supplémentaires à hauteur de 315k€

Budget prévisionnel des recettes de fonctionnement

Ce budget provisionnel se base sur un maintien des dotations de l'état, des fonds frontaliers, de la DMTO et des loyers.

BP 2025 - recettes		proposition avec augmentation fiscalité 3 points
13	Atténuations de charges	20 000
70	Produits des services	481 090
73	Impôts et taxes	4 308 325
74	Dotations, subventions et participations	428 715
74	Fonds frontaliers	3 050 000
75	Autres produits de gestion courante	113 000
76	Produits financiers	200
77	Produits exceptionnels	500
42	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 510
Total des recettes de fonctionnement		8 416 340

b) Le budget prévisionnel des dépenses de fonctionnement

Les gestionnaires ont travaillé sur une proposition de budget qui a été soumise aux différentes commissions. Le BP proposé s'élève à 7 813k€.

Dépenses de fonctionnement		2024		2025	% évolution	
		BP	Réalisé	Proposition BP	% évolution entre BP 2025 et BP 2024	% évolution entre BP 2025 et réalisé 2024
011	Charges à caractère général (dont dépenses imprévues)	1 960 285	1 713 871	1 943 140	-0,87%	13,38%
012	Salaires	3 798 381	3 615 540	4 058 850	6,86%	12,26%
014	Atténuations de produits	394 854	394 854	366 469		-
65	Autres charges de gestion courante	724 096	723 922	854 134	17,96%	17,99%
67	Charges exceptionnelles	1 000	387	1 000		-
66	Charges financières	156 921	156 917	130 257		-
042-68	Dotations aux amortissements et provisions	775 920	551 256	603 000		-
	Excédent prévisionnel de fonctionnement 2024	383 279				
Total des dépenses de fonctionnement		8 194 736	7 156 747	7 956 850	-2,90%	11,18%

Au chapitre 011, les propositions budgétaires augmentent de 5 % entre le réalisé 2024 et le BP 2025.

Les augmentations prévues sont liées à des nouvelles dépenses comme l'entretien des infrastructures sportives (+49k€), l'animation sociale (+12k€), la sécurité informatique (+37k€), l'entretien des chemins agricoles (+10k€), les renvois d'eau (+6k€), la maintenance des bâtiments suite à l'audit du patrimoine (toitures + 30k€), et diverses révisions des contrats.

Cependant, les gestionnaires ont travaillé à des prévisions prudentes, en effet le budget voté en 2024 s'élevait à 1 960k€, soit une diminution de 160k€ sur la prévision 2025.

Les recherches d'économie seront réalisées durant l'année 2025.

Au chapitre 012, les propositions budgétaires augmentent de 12 % entre le réalisé 2024 et le BP 2025 soit 440k€.

La création ou modification de services (Centre Municipal de Santé, animation social, hygiène) impliquant la création des postes suivants pour un total de **94 845 €** :

- Un animateur social (31 800 € pour 9 mois)
- Un comptable (31 245 € pour 9 mois)
- Deux agents d'entretien des locaux (31 800 € temps non complet pour 5 mois)

La pérennisation ou embauche sur des postes créés en 2024 pour **158 780 €** :

- Responsable Espaces Publics (41 500 €)
- Un assistant administratif pour les missions de communication et gestion des assemblées (31 715 € pour 9 mois)
- Embauche 2024 sur 12 mois (85 565 €)

Dépenses imposées pour un total de **124 900 €**

- Recensement de la population (35 000 €)
- ARE (chômage agent titulaire parti) (9 550 €)
- Augmentation des cotisations CNRACL (38 500 €)
- Provision pour réévaluation des salaires (SMIC) (41 850 €)

Dépenses liées aux absences longues connues pour **39 950 €**

Modifications du régime d'astreinte **16 500 €**

Au chapitre 65, l'augmentation des dépenses est due à la dotation de lancement du Centre Municipal de Santé (104k€), à l'augmentation des dotations au SIPV (30k€), à l'augmentation des dépenses d'informatique (35k€) et à la baisse des subventions aux associations (-37k€).

c) Le résultat du budget prévisionnel de fonctionnement

La section de fonctionnement doit être à l'équilibre et l'excédent dégagé permet de financer les projets d'investissement.

En augmentant la fiscalité de 3 points sur 2025 et en contenant le budget des dépenses, la Commune est en mesure de dégager un excédent de fonctionnement à hauteur de 602k€.

BP 2025	
Total des recettes de fonctionnement	8 416 340
Total des dépenses de fonctionnement	7 813 710
Excédent prévisionnel de la section de fonctionnement	602 630

VI. Budget communal 2025 d'investissement

a) Le budget d'investissement

Le budget des dépenses d'investissement selon le travail des commissions :

Commission	Projets	2025
Bâtiment	Solde travaux 2024 (Terrain de foot synthétique et conciergerie)	14 562
	Club house de football	23 000
	Extension des Gommettes	1 114 000
	PLU	52 400
	Malagny (chaudière, isolation,...)	100 000
	Maison Gaud démolition	40 000
	Toits communaux	30 000
	Gommettes, rideaux classe UEMA et stores	18 700
	autres	18 800
	Etudes solde de 2024	28 900
	Etude programmiste sur groupe scolaire	24 000
Espaces publics	Cheminement piéton	30 000
	Réhabilitations voiries (suite audit)	100 000
	Rue villa Mary et rue du Vuache : sens unique	10 000
	Pistes cyclables - aménagement	30 000
	panneaux de signalisation, petits matériels, poteaux incendie	21 000
	abris bus et aménagement massifs	23 500
	Eaux pluviales	154 500
Logistique	Aménagement espaces de jeux (terrain foot, city stade et autres)	30 000
	CTM extérieurs	10 000
	Tennis : abords	5 000
	divers (laser chantier, défibrillateur) + télécommande place des Aviateurs	4 000
	véhicules pour ST et pour espaces publics - revente PL	100 600
autres	Cimetière	16 250
	Foncier	25 000
	Informatique	57 200
	Enfance - éducation - médiathèque - ménage	83 700
	Police + video protection	41 150
	Aire de jeux du pré bois	35 000
	Conciergerie mobilier	10 000
	Plan communal de sauvegarde	10 000
finances	Remboursement des emprunts (sans nouvel emprunt) Banque et Syane	658 300
	Divers	17 510
	Provision pour futurs investissements	2 503 992
TOTAL DEPENSES A FINANCER		5 441 064

Le budget des recettes d'investissement :

	BP 2025
Subvention conciergerie DETR	68 000,00
Subvention foot CDAS (phase 2)	106 000,00
Subvention extension gommettes CDAS (phase 1)	118 000,00
Subvention renouvellement informatique	20 000,00
Solde section investissement 2023 et années antérieures	2 348 927,12
Affectation résultat fonctionnement 2024	1 268 294,34
prévision excédent fonctionnement 2025	144 000,00
FCTVA	602 630,00
cautionnement reçu	1 000,00
Amortissements (M57)	600 000,00
Revente NISSAN NAVARRA FM-889-MB et du camion poids lourd	90 000,00
Taxe aménagement	60 000,00
Remboursement du Syane programme 2019	14 212,54
TOTAUX	5 441 064,00

b) Le Plan Pluriannuel d'Investissement (P.P.I.)

Projet Groupe Scolaire

En 2021, le cabinet Sud Architectes a été missionné pour un concours d'idées pour l'intégration d'un groupe scolaire à proximité des écoles actuelles et les aménagements environnants.

Le besoin initialement prévu à l'horizon 2040 est basé sur une évolution de la population de Viry et la démographie selon les conditions de 2021. Il faisait état d'un besoin de 20 classes, d'une salle d'activité physique, de salles à usage périscolaire et d'un agrandissement des locaux de restauration. L'aménagement des extérieurs et de la circulation ont été aussi programmés.

En 2021, le chiffrage de ce projet d'aménagement s'élevait à 22 millions d'euros TTC.

Il a été décidé d'engager prioritairement la construction d'une école. Un programmiste (MP Conseil) a été désigné au 2^{ème} semestre 2024 pour travailler sur le projet de groupe scolaire.

Suite aux diverses propositions et l'étude financière en parallèle, le choix a été fait de diviser le projet pour l'étaler sur plusieurs années.

Le besoin urgent réside dans la construction d'une école sur le site à proximité des écoles actuelles et de la mairie.

Ces besoins propres à cette école ont été revus à la baisse pour adapter le besoin aux possibilités de financement de la commune.

La proposition de MP Conseil est basée sur les préconisations suivantes :

- Le projet devra être réalisé en 2 phases en intégrant 2 à 3 années entre la fin de la 1ère phase et le début des travaux de la 2^{ème} phase.
- Le nombre de classes est revu à la baisse pour mieux correspondre à l'évolution à 10/15 ans, avec un groupe scolaire à 18 classes au total au lieu de 20 ; phase 1 avec 14 classes et 4 classes en 2^{ème} phase.
- A savoir qu'une phase intermédiaire sera nécessaire pour intercaler la construction d'une nouvelle mairie.
- Le cout de la construction de l'école s'élève à 14 960k€ réparti en 2 phases.

A prévoir dans le programme : possibilité de surélévation en R+2 si un besoin de classe venait à arriver dans 10/15 ans.

2026	2028	2029	2030	2032
Phase 1 : - sur le tènement du parking de l'Ellipse 14 classes de 65m ² - sanitaires, bureau, infirmerie, ... - aménagements des extérieurs (cours et abords) 9 725k€	démolition et relocalisation de la mairie 2 700k€		Phase 2 : - sur le tènement de la mairie actuelle avec liaison entre les bâtiments - 4 classes 65m ² - 1 salle de sport réfectoire 540 m ² et réaménagement de l'office existant 5 235k€	

Analyse prospective

Le plan pluri annuel des investissements intègre 1 million d'euros par an pour les dépenses diverses récurrentes. Cette prospective prévoit un FCTVA à 16,404 %, et des subventions type DETR, CDAS.

Analyse financière prospective jusqu'en 2030					
	2026	2027	2028	2029	2030
Produits de fonctionnement	8 956 430	9 092 977	9 537 366	10 123 734	10 273 513
Charges de fonctionnement	7 506 844	7 798 962	8 103 908	8 422 275	8 754 686
Charges d'intérêts	118 891	120 779	217 244	273 093	269 196
Epargne Brute	1 330 696	1 173 236	1 216 215	1 428 366	1 249 631
Marges de manœuvre à dégager	217 914	217 914	217 914	217 914	291 395
Remboursement du capital	652 078	556 579	704 887	603 302	604 549
Epargne Nette	896 531	834 571	729 242	1 042 978	936 478
Groupe scolaire phase 1	2 500 000	4 000 000	3 225 000		
Déplacement mairie				1 200 000	1 500 000
Divers	1 147 600	1 000 000	1 000 000	1 000 000	1 000 000
Dépenses d'investissement à financer	3 647 600	5 000 000	4 225 000	2 200 000	2 500 000
FCTVA (16,404% de 90% des projets)	317 000	386 800	590 500	476 000	177 000
Subvention	510 000	200 000	400 000	200 000	200 000
Recettes d'investissements liées au projet	827 000	586 800	990 500	676 000	377 000
Besoin de financement des investissements	2 820 600	4 413 200	3 234 500	1 524 000	2 123 000
Nouveaux emprunts à contracter	791 984	3 578 623	2 505 214	480 896	1 186 358
Ratio de capacité de désendettement (doit être inf à 7)	2,0	4,9	6,2	5,2	6,4
Taux d'épargne brute (entre 15% et 20%)	17,3%	15,3%	15,0%	16,3%	15,0%

Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement présentées dans cette prospective prévoient une évolution de 3 % pour les charges à caractère générale et 5 % pour les charges de personnel.

Il conviendrait de contenir les dépenses de fonctionnement pour pouvoir dégager des marges de manœuvre complémentaires et réduire l'impact sur la fiscalité.

Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement prévoient une évolution moindre, de l'ordre de 1,5 %.

Cette prospective intègre une évolution de la fiscalité de 3 points en 2025 et 3 points en 2028 afin de financer les projets d'investissement. Cette dernière évolution fiscale sera revue en fonction de l'évolution des dotations de l'état et des autres recettes.

Dépenses d'investissement

Les dépenses d'investissement prévues concernent le groupe scolaire tel que détaillé ci-dessus et une enveloppe d'1 000k€ par an pour diverses dépenses d'investissement (travaux de voirie, rénovation des bâtiments, mobiliers.....)

Recettes d'investissement

Il est prévu pour le financement de ces opérations des recherches de subvention à hauteur de 1 000k€ et un FCTVA estimé à 16,404 % des dépenses (taux actuel validé par la loi de finances 2025).

Il conviendra de s'assurer du maintien de ce taux et d'aller chercher les subventions auprès des conseils départemental, régional, et de l'état.

Dans cette prospective, le montant de l'emprunt à souscrire d'ici 2030 s'élève à 8 540k€ induisant un ratio de désendettement convenable (maximum 6,4 en 2030).